# Garantir l'architecture de sécurité mondiale

# Fiche : les opérations extérieures de la France au Liban, de 1978 à nos jours

## Contexte

Si la présence de la France au Liban depuis une quarantaine d'années s'explique au premier chef par la nécessité de participer au maintien de la paix et de la sécurité régionales, elle plonge aussi ses racines dans une histoire pluriséculaire qui unit ces deux États par des liens culturels étroits. Au XIII$^{e}$ siècle déjà, Saint-Louis s'appuie sur les chrétiens maronites dans le cadre de la VII$^{e}$ croisade. Près de trois siècles plus tard, François I$^{er}$ obtient du sultan Soliman le Magnifique, outre des privilèges commerciaux en Turquie, le droit de protéger les chrétiens présents sur le territoire de l'empire ottoman, pèlerins mais aussi résidents. Ce statut de protecteur des chrétiens d'Orient s'affirme encore sous le Second Empire. En 1860, les troupes de Napoléon III interviennent au Liban pour défendre les chrétiens maronites, victimes de violences de la part des Druzes[1]. L'année suivante, la France négocie avec les Ottomans un statut spécifique pour ce qui n'est alors que le Mont-Liban[2], lequel doit désormais être administré par un gouverneur chrétien. Elle lance ensuite une vaste politique scolaire prenant appui sur les congrégations catholiques, ce qui complète sa présence militaire par une influence culturelle et politique accrue. L'Empire ottoman s'étant rangé aux côtés des empires centraux lors de la Première Guerre mondiale, la III$^{e}$ République dépêche une escadre pour lui imposer un blocus le long des côtes méditerranéennes. A la chute de l'Empire ottoman, les Français obtiennent la tutelle sur le Liban et la Syrie par le biais des mandats déterminés à la conférence de San Remo. En 1920, le général Gouraud, haut-commissaire exerçant la tutelle française sur place, proclame le « Grand-Liban »[3], répondant au souhait des maronites mais mécon-

[1] De mai à juillet 1860, des villages chrétiens sont attaqués et leurs populations massacrées dans le Chouf et la Békaa (Liban actuel) et en Syrie.

[2] Ce statut, appelé « Moutassarifia », s'applique en effet à la zone de la Montagne, qui a donné son nom à l'État du Liban. Ce n'est à l'origine qu'une province ottomane restreinte. Elle est parfois appelée « Petit-Liban ».

[3] Le Grand-Liban comprend notamment les territoires de la Bekaa à l'est, ainsi que les villes côtières de Tripoli, Beyrouth (qui devient capitale) et Saïda (l'ancienne Sidon des Phéniciens). Or, ces territoires, habités en grande partie par des populations musulmanes (sunnites et chiites), modifient profondément l'équilibre culturel qui prévalait au Liban (restreint au Petit-Liban) jusque-là.

tentant l'émir Fayçal[4] qui espérait l'unification des populations arabes de la région dans une « Grande Syrie ». Si la constitution libanaise entre officiellement en vigueur en 1926, la tutelle française reste cependant forte dans l'entre-deux-guerres et ce n'est qu'en 1943, après que le Liban a été le théâtre d'affrontements entre les forces vichystes et les gaullistes, que le général Catroux proclame l'indépendance. S'ensuit une transition difficile durant laquelle les Britanniques cherchent à réduire l'influence de Paris dans la région. Les troupes françaises quittent finalement le pays en 1946 mais l'attachement de la France au Liban n'en reste pas moins fort.

Les tensions qui aboutirent à l'intervention de troupes étrangères pour maintenir la paix au Liban à partir de 1978 sont le fruit de difficultés géopolitiques accumulées depuis l'époque des mandats. Le découpage des États sous la tutelle française n'a pas satisfait, nous l'avons vu, une partie des populations qui espéraient la constitution d'un vaste État syrien, qualifié de « Grande Syrie », de manière à unifier les populations arabes de la région. Le choix d'une « Petite Syrie » et d'un « Grand Liban » a induit un mécontentement durable dont la politique syrienne des années 1970 est en partie le reflet[5]. Outre la question du découpage territorial, celle de l'influence respective des différentes puissances régionales (Syrie, Iran, Egypte, Israël, Arabie Saoudite, Jordanie) est également cruciale. De la même façon, le Liban est l'un des nombreux théâtres d'affrontements des deux Grands par alliés interposés durant la Guerre froide. Par ailleurs, le Pacte national de 1943[6] introduit le principe de la confessionnalisation de la vie politique en distribuant les responsabilités politiques aux différentes communautés : la présidence de la République revient aux maronites, la présidence du Conseil aux sunnites, la présidence de la Chambre des députés aux chiites et la vice-présidence du Conseil aux grecs-orthodoxes. L'élément déclencheur des tensions

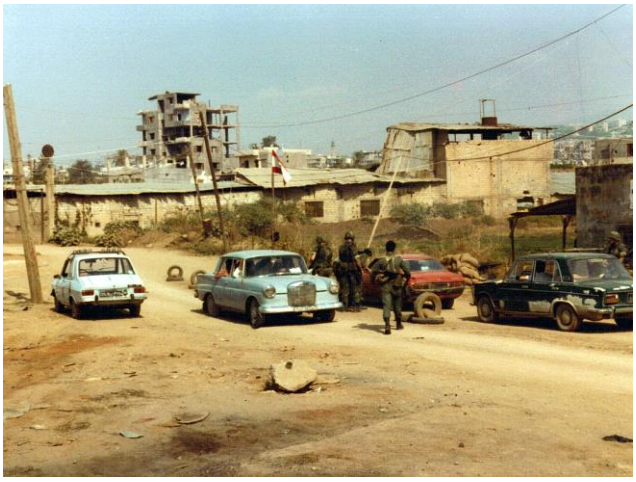

***Patrouille de rue à Beyrouth pour répondre à l'objectif de désarmement du mandat de la FINUL (source : archives ECPAD).***

[4] L'émir Fayçal, fils du chérif de la Mecque et roi du Hedjaz, avait pris la tête de la révolte arabe contre les Ottomans durant la Première Guerre mondiale. Ayant participé à la prise de Damas aux côtés des Britanniques en 1918, il espérait conserver le pouvoir en Syrie après la guerre. L'opposition de la France l'en empêcha. Il devint par la suite roi d'Irak.

[5] Pensons, par exemple, à l'entrée au Liban des troupes syriennes appartenant à la Force Arabe de Dissuasion, en 1976. Sous couvert d'apporter un appui au gouvernement libanais face à la présence croissante de réfugiés palestiniens faisant courir le risque d'une déstabilisation de la distribution communautaire du pays, cette force a permis à la Syrie d'occuper le nord-est du Liban, suivant en cela le projet de « Grande Syrie » que la France n'avait pas retenu au moment des mandats.

[6] Accord oral entre Béchara el-Khoury, président de la République maronite, et Riad el-Solh, président du Conseil sunnite.

reste néanmoins la présence sur le territoire libanais de réfugiés palestiniens et de combattants de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) dès le premier conflit israélo-palestinien de 1948-1949, et de manière accrue à partir de Septembre Noir[7] en 1970.

La situation libanaise, particulièrement complexe, met en jeu des éléments qui font peser des risques multiples, tant à l'échelle régionale qu'internationale. Durant la Guerre froide, la crainte d'un conflit périphérique dégénérant en affrontement entre les deux Grands, si elle est moins vive que sur d'autres théâtres, doit être prise en compte, l'URSS appuyant la Syrie par des livraisons d'armes, les États-Unis essayant de faire prévaloir leur vision des équilibres au Proche-Orient par le biais de missions diplomatiques[8]. Le sort des populations civiles, prises en étau entre diverses factions et des armées étrangères occupant une partie de leur territoire (forces syriennes et israéliennes), soumises tant aux bombardements qu'aux actions terroristes, est une source d'inquiétude majeure pour les organisations internationales. A partir des années 1980, et notamment avec l'apparition du Hezbollah[9], l'essor du terrorisme n'est plus circonscrit à cette seule région, mais concerne également les puissances étrangères (organisation d'attentats sur leur territoire en signe de protestation contre leur présence au Liban[10], utilisation des camps de réfugiés palestiniens comme sites d'entraînement pour des groupes tels que les Brigades rouges ou Action directe). La stabilité de la région est également nécessaire pour garantir l'acheminement des ressources en hydrocarbures en provenance d'Irak, de Syrie ou même de la Péninsule arabique du fait non seulement des conduites (*pipelines*), mais aussi de la proximité du canal de Suez et de l'importance du trafic maritime.

Cet arrière-plan étant établi, il faut évoquer les causes immédiates des interventions étrangères. En 1978, alors que le Liban connaît une guerre civile entre milices chrétiennes et musulmanes depuis 1975, qu'une partie importante du territoire est occupée par les troupes syriennes depuis 1976 et que des combattants palestiniens de l'OLP contrôlent des zones au sud grâce aux accords du Caire de 1969[11], Israël lance une offensive jusqu'au fleuve Litani avec pour objectifs la destruction des bases palestiniennes et la création d'une zone de sécurité aux abords de la frontière israélo-libanaise. Le Conseil de Sécurité de l'ONU est saisi et décide l'ouverture d'une opéra-

[7] Epreuve de force entre les organisations palestiniennes et l'armée jordanienne. L'année suivante, la Jordanie élimine toute forme de résistance palestinienne de son territoire, ce qui entraîne d'importants déplacements de populations dans l'ensemble de la région.

[8] C'est le cas de la mission Habib, du nom de l'envoyé spécial de Ronald Reagan dans la région en 1982. Elle a notamment piloté les négociations visant à sortir de la crise de l'été 1982 consécutive à l'avancée de l'armée israélienne jusqu'à Beyrouth dans le cadre de l'opération « Paix en Galilée ».

[9] Mouvement chiite libanais né en 1982 avec le soutien de l'Iran.

[10] C'est le cas en France en 1985-1986.

[11] Ces accords, conclus entre le gouvernement libanais et l'OLP, ont officiellement reconnu la présence des Palestiniens dans le pays et, en réglant les conditions de leur présence et de leur coopération avec les autorités libanaises, leur ont permis d'organiser la lutte armée contre Israël.

tion de maintien de la paix. Si les offensives cessent au bout de quelques semaines, la situation au Sud-Liban reste extrêmement tendue, au détriment des populations civiles mais aussi des forces de l'ONU. Les États ayant constitué ces forces sont la cible d'attaques de la part des milices, comme l'illustre l'assassinat de l'ambassadeur français Louis Delamare le 4 septembre 1981. L'année 1982 marque le renouvellement des opérations de grande envergure. L'ambassadeur israélien à Londres ayant été la cible d'un attentat perpétré par un membre dissident de l'OLP, Israël lance l'opération *Paix en Galilée* les 4 et 5 juin en visant cette fois-ci, non plus seulement le sud du pays, mais la capitale, Beyrouth, où se sont réfugiés les dirigeants de l'OLP dont Yasser Arafat. Une Force Multinationale d'Interposition (FMI) est créée pour ramener la sécurité et évacuer les combattants palestiniens, comme le demande Israël. Si cette opération réussit, l'assassinat du président libanais nouvellement élu, Béchir Gemayel, qui bénéficiait du soutien d'Israël, incite ce dernier à annuler son désengagement. Les forces de la FMI, qui venaient d'effectuer leur retrait conformément au mandat qui leur avait été donné, reviennent sans plus attendre à Beyrouth. Après leur départ en 1984, ne restent sur place que les contingents de la FINUL[12], le Liban étant partiellement occupé jusqu'en 2000 par les Forces de Défense Israéliennes (Tsahal) et jusqu'en 2005 par les Syriens. Les années 1982 à 2006 sont marquées par la montée en puissance du Hezbollah. En juillet 2006, cette organisation chiite libanaise liée à l'Iran et à la Syrie enlève deux soldats israéliens et en tue trois autres. Israël réplique par une offensive aérienne cherchant à détruire les bases de l'organisation terroriste et son arsenal de roquettes et de missiles au Liban. La FINUL est consolidée par la nouvelle résolution 1701, qui vise à adapter ses règles d'engagement aux conditions rencontrées par les contingents sur le terrain, afin d'être en mesure d'imposer la paix. A partir de 2011, la guerre civile en Syrie, le développement de l'État islamique/Daesh dans la région et l'engagement du Hezbollah aux côtés du gouvernement de Damas contribuent à complexifier une situation que quatre décennies d'interventions étrangères n'ont pas réussi à apaiser entièrement.

## Cadre de l'engagement

L'étude des interventions françaises au Liban est intéressante à plusieurs titres, et notamment parce que le cadre adopté a varié à plusieurs reprises.

Le premier cadre est celui des Nations Unies et des opérations de maintien de la paix. Le 19 mars 1978, le Conseil de Sécurité, saisi par le Liban à la suite du déclenchement de l'opération israélienne *Litani*, adopte la résolution 425 demandant le respect de la souveraineté du Liban ainsi que le retrait des forces israéliennes qui ont pénétré sur son territoire, et décide la création de la FINUL afin de restaurer la paix et la sécurité au Sud-Liban. La résolution 426 du même jour confirme cette création pour une durée initiale de six mois. Cette première FINUL, dont le PC se trouve à Naqoura près de la frontière avec Israël, est placée sous le commandement du général ghanéen Erskine, le

[12] Force Intérimaire des Nations Unies au Liban.

général français Jean Cuq étant commandant en second. 14 pays y participent par l'envoi d'un contingent, soit 4000, puis 6000 soldats dont 1200 Français[13]. Son rôle est de veiller au retrait des Israéliens et d'aider au rétablissement de la souveraineté libanaise sur l'ensemble du territoire (opération *Hippocampe* pour la France).

La FINUL a cependant très vite montré ses limites. D'une part en raison de l'absence de mesures à l'égard de l'OLP dans le texte de la résolution 425. Celle-ci mentionne uniquement les forces israéliennes présentes au Liban et le gouvernement libanais comme acteurs du conflit. Or, les combattants palestiniens cherchent à profiter du repli israélien pour s'infiltrer davantage au sud-Liban, tendant des embuscades aux militaires de la FINUL qui tentent de les en empêcher[14]. Ce fait illustre l'absence de consensus au sein de toutes les parties[15] au conflit quant à la présence de l'ONU dans la zone. Les soldats de la paix se retrouvent, contre leur gré, victimes du conflit alors que leur mission consistait à veiller au rétablissement de la paix (mais non pas à l'imposer). Par ailleurs, lors du déclenchement de l'opération *Paix en Galilée* en 1982, les forces de la FINUL n'ont pas été en mesure d'empêcher l'invasion d'une partie du territoire libanais par Tsahal.

C'est la raison pour laquelle, cette même année 1982, est mise en place une Force Multinationale d'Interposition (FMI) qui ne relève pas de l'ONU, mais agit en parallèle de la FINUL, laquelle voit ses effectifs augmenter et à qui l'on confie des activités d'urgence humanitaire. Cette FMI, constituée par la France, les États-Unis et l'Italie, reçoit pour mission, après de nombreuses et délicates tractations diplomatiques, d'évacuer les combattants palestiniens présents à Beyrouth (opération *Epaulard* pour la France[16]) et d'aider l'armée libanaise à reprendre le contrôle de la ville où de nombreuses milices tiennent plusieurs quartiers. La mission d'évacuation[17] est achevée fin août 1982 et les contingents de la FMI entament rapidement leur départ. Toutefois, la présence de la FMI à Beyrouth est prorogée (opération *Diodon)* en raison du retour des Israéliens après l'assassinat de Béchir Gemayel et les exactions perpétrées par les milices chrétiennes libanaises dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila, les 16 et 17 septembre. Cette nouvelle Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth (FMSB), à laquelle participent en outre les Britanniques, fait face à une violence endémique et à des embuscades, attentats et bombardements répétés, qui conduisent les gouvernements occidentaux à retirer leurs contingents, très exposés, en février et mars 1984.

---

[13] La France envoie un bataillon d'infanterie et un bataillon logistique. Le premier bataillon est alors constitué de trois compagnies du 3e RPIMa du colonel Jean Salvan, d'un escadron blindé du RICM et d'une section de sapeurs du 17e RGP. Ce bataillon rejoint la région de Tyr fin mars 1978.

[14] Le 2 mai 1978, une fusillade tue l'adjudant Jean-André Santini et blesse 13 soldats, dont le colonel Jean Salvan commandant le 3e RPIMa.

[15] Et pas seulement des gouvernements israélien et libanais.

[16] L'opération *Epaulard* de l'Armée de terre était appuyée par l'opération *Olifant* de la Marine nationale autour du Groupe aéronaval du porte-avions Foch.

[17] Les dirigeants de l'OLP, dont Yasser Arafat, sont acheminés vers Tunis.

Le retour des Forces de Défense Israéliennes au Liban en 2006 conduit l'ONU à constituer ce qui est qualifié de FINUL II[18] par la résolution 1701 du 11 août 2006. Si elle reprend le mandat donné par la résolution 455 de 1978, elle l'étend au contrôle de la cessation des hostilités et lui donne davantage les moyens de restaurer l'autorité du Liban sur l'ensemble de son territoire. En effet, elle « *autorise* la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires dans les secteurs où ses forces sont déployées et, quand elle le juge possible dans les limites de ses capacités, à veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit, à résister aux tentatives visant à l'empêcher par la force de s'acquitter de ses obligations dans le cadre du mandat ». Cela revient à autoriser davantage l'ouverture du feu (qui jusque-là était réservée à la seule légitime défense), en tenant compte du climat de grande violence dans lequel la FINUL agit au Liban. C'est dans ce cadre que la FINUL II continue d'agir aujourd'hui, la participation française, d'un total de 700 soldats[19], prenant le nom d'opération *Daman*.

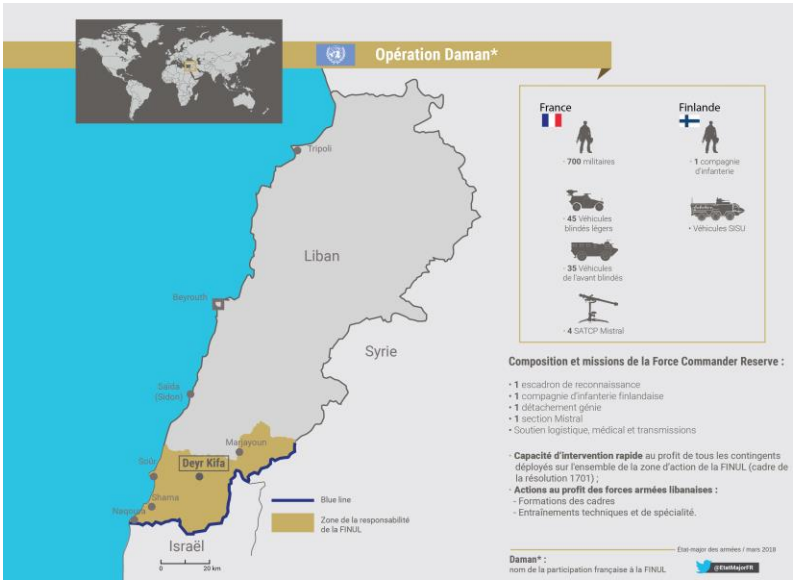


***Extension de la zone de responsabilité de la FINUL (source : dossier de presse de l'Etat-Major des Armées).***

## Nature de l'engagement

L'engagement de la FINUL est défini par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la situation au Liban depuis 1978. Le mandat ainsi défini a évolué, notamment en 2006, pour tenir compte de l'exposition particulièrement importante des Casques bleus dans ce conflit complexe. La résolution 425 du 19 mars 1978, qui institue la FINUL, lui donne pour mission de « confirmer le retrait des forces israéliennes *[qui ont franchi la frontière quelques jours plus tôt en représailles à un raid palestinien]*, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région ». La résolution 426 établit un mandat initial de six mois, qui sera prolongé par la suite. Ces deux premières

[18] Le mandat de la première FINUL n'a pas cessé de 1978 à 2006.

[19] Un escadron de reconnaissance et d'intervention doté de véhicules blindés, une batterie équipée de missiles sol-air MISTRAL, une unité de commandement et d'appui avec notamment une section du génie, un sous-groupement de maintenance du matériel, un sous-groupement logistique et un sous-groupement transmissions.

résolutions font de la FINUL une force d'interposition dotée de moyens essentiellement défensifs et légers[20], qui ne permettent pas de répondre aux embuscades régulières tendues par les différentes milices armées présentes dans le pays, ni même de procéder à une recherche efficace des armes aux mains des milices, au-delà des patrouilles visant à intercepter les *fedayins*[21]. En effet, la situation du Liban n'est évoquée que de manière générale dans les premiers paragraphes[22] et seuls deux acteurs du conflit sont évoqués : Israël et le gouvernement libanais, ce qui ne permet pas à la FINUL de s'adapter à la posture agressive de l'OLP.

L'engagement des forces multinationales ayant opéré à Beyrouth entre 1982 et 1984 a quant à lui été défini par des négociations entre les puissances occidentales ayant accepté d'y participer et les parties prenantes au conflit (gouvernement libanais, organisations palestiniennes, gouvernement israélien)[23]. La première intervention, à l'été 1982, a eu pour but de permettre le départ des combattants palestiniens et syriens réfugiés à Beyrouth ainsi que de protéger la population civile et d'aider au rétablissement de la souveraineté du gouvernement libanais. Les soldats du 2e REP ont ainsi assuré la surveillance aux abords des *checkpoints* du port de Beyrouth pour déceler toute trace de tireurs isolés ou de provocateurs. Ils ont également été amenés à contrôler les bagages des *fedayins* en partance, conjointement avec les forces libanaises, ainsi qu'à participer à des opérations de déminage pour appuyer la reprise de Beyrouth-Ouest par l'armée libanaise. La seconde FMI, à partir de septembre 1982, est instituée par les mêmes États à la demande de l'OLP et du gouvernement libanais à la suite des massacres de Sabra et Chatila. Le Secrétaire général de l'ONU est tenu informé par les représentants des États qui la composent, lesquels veulent agir en conformité avec la résolution 521 du 19 septembre 1982 qui envisage le « déploiement éventuel de forces des Nations Unies ». Les objectifs étaient à nouveau d'assurer la protection des populations et d'aider à la restauration de l'autorité du gouvernement libanais. Les troupes de la FMI, en accord avec les forces armées libanaises, ont installé des postes fixes dans les zones qui leur étaient octroyées, ont patrouillé dans celles-ci et ont assuré la protection de certains points de passage. Elles ont par ailleurs effectué des missions de formation auprès de l'armée libanaise, ont procédé à des opérations de déminage, protégé les camps de réfugiés palestiniens présents dans la capitale et apporté leur concours ponctuel à des travaux de génie civil ou à des opérations humanitaires. Dans tous les cas, les règles d'engagement étaient très strictes et l'ouverture du feu ne pouvait se faire qu'en cas de légitime défense jusqu'en 2006.

[20] La résolution 501 du 25 février 1982, s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général de l'ONU en date du 19 mars 1978, rappelle ainsi que la Force « ne devra faire usage de la force qu'en cas de légitime défense ».

[21] Nom donné aux combattants palestiniens.

[22] Le Conseil de sécurité se dit « gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences sur le maintien de la paix internationale ».

[23] Les États-Unis y ont joué un rôle prépondérant par l'intermédiaire de leur envoyé Philip Habib qui, après avoir rencontré les parties concernées, a proposé un plan. Par la suite, la signature d'accords entre le Liban, les États-Unis, la France et l'Italie a donné un cadre légal à l'intervention de la FMI.

Si les effectifs de la Force sont parfois revus à la hausse pour tenter de répondre plus efficacement aux exigences du mandat[24], les règles d'engagement ne sont pas modifiées avant 2006. La résolution 1701 du 11 août 2006 accroît les effectifs de la FINUL de manière importante en les portant à 15 000 hommes. Par ailleurs, elle « autorise la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires dans les secteurs où ses forces sont déployées et […] à veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit, à résister aux tentatives visant à l'empêcher par la force de s'acquitter de ses obligations dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, et à protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies, à assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires et, sans préjudice de la responsabilité du gouvernement libanais, à protéger les civils exposés à une menace imminente de violences physiques ». L'interprétation de ce passage peut amener à l'ouverture du feu par les Casques bleus, non plus uniquement dans une posture de légitime défense mais également de manière plus offensive, faisant de la FINUL une force apte à imposer les mesures affirmées dans la résolution. Dans le cadre de l'opération *Daman*, le contingent français a par ailleurs constitué, à partir de mars 2011, avec un contingent finlandais, la *Force Commander Reserve*, la force de réserve du général commandant la FINUL, « principal moyen de réaction, de dissuasion et de coercition de la FINUL »[25].

## Enseignements

Le contingent français présent au Liban a longtemps appartenu aux unités professionnalisées avant que la conscription soit suspendue. Ce choix tient alors aux contraintes d'une opération de maintien de la paix dont les règles d'engagement ont longtemps été restrictives (légitime défense uniquement). Si l'impossibilité d'agir pour répondre plus efficacement aux pièges tendus par les milices armées a parfois suscité le désarroi des soldats, ces derniers ont mené leurs missions à bien, preuve de leur adaptabilité, de leur réactivité et de leur professionnalisme, comme lors de l'évacuation de plus de 14 000 combattants palestiniens de Beyrouth en août 1982. Les retours d'expérience relèvent toutefois la nécessité d'une meilleure adéquation entre le mandat confié par le Conseil de sécurité et la réalité du terrain, plus complexe que ce que les premières résolutions décrivaient, notamment en ce qui concerne le nombre et le rôle des différents acteurs. Cette ignorance de la réalité dans laquelle les forces françaises étaient engagées a eu des conséquences sur leur capacité à mener complètement à bien leurs missions. Ainsi, dans le cadre de la FMSB à partir de septembre 1982, les agressions répétées dont ils étaient la cible ont conduit les contingents français à consacrer toujours plus de moyens et d'énergie à assurer leur propre protection, au détriment du mandat et des bénéfices que pouvait en attendre la population civile.

[24] La résolution 501, par exemple, les porte de 6000 à 7000 personnels.

[25] Dossier de presse de la FINUL, Ministère des Armées, version de mars 2019.

Cette réalité complexe, dans un pays riche d'une grande diversité culturelle, notamment religieuse, suppose par ailleurs un haut niveau de préparation des troupes, et pas uniquement au niveau du commandement, afin de pouvoir interagir avec la population, source précieuse de renseignements, et pour comprendre au plus près les tensions ressenties. La formation académique et humaine des troupes s'avère indispensable. La présence française au Liban a également montré que nos troupes ont été particulièrement exposées, comme l'illustre l'attentat contre l'immeuble « Drakkar » en octobre 1983[26], et pas uniquement en fonction de l'intervention dans le pays du Cèdre, mais plus largement en raison des enjeux géopolitiques dans l'ensemble de la région. Ces opérations, dont les débuts datent d'il y a une quarantaine d'années, sont ainsi l'occasion d'une analyse à plusieurs échelles : locales (à Beyrouth, par exemple), régionale (en tenant compte du rôle des puissances comme la Syrie, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Egypte) et internationale (notamment dans le cadre de la Guerre froide ou du retour des affrontements entre puissances au début du 21e siècle).

[26] Le 23 octobre 1983, 58 soldats français des 1er et 9e régiments de chasseurs parachutistes sont tués dans un attentat à la bombe visant leur cantonnement à Beyrouth. Au même moment, un autre attentat tue 241 soldats américains. Ces actions sont revendiquées par un groupe armé islamiste chiite affilié au Hezbollah.

# Ressources documentaires

## Les signes visibles d'une opération multinationale sous mandat

**Document 1.** Reportage du Service d'Informations et de Relations Publiques des Armées (SIRPA) de 1982 sur le débarquement d'unités françaises au Liban (8e RPIMa, 21e RIMa, RICM).

http://archives.ecpad.fr/finul-1982-28-mai-5-juin-1982/

## La complexité culturelle et géopolitique du cas libanais

**Document 2.** « La guerre du Liban : les fractures internes à la fin des années 1980 ». Carte extraite de VERDEIL Eric, FAOUR Ghaleb et VELUT Sébastien, *Atlas du Liban : Territoires et société.* Nouvelle édition [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2007 (généré le 31 mai 2020). URL : https://books.openedition.org/ifpo/402

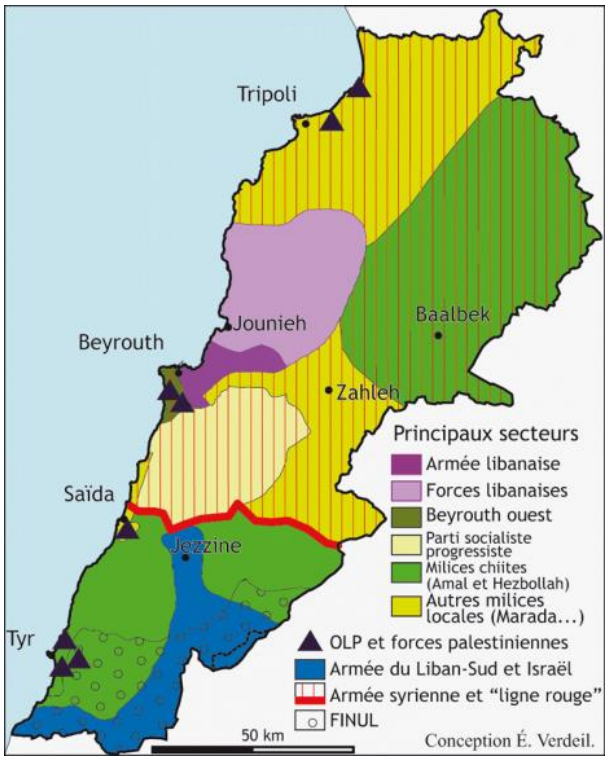

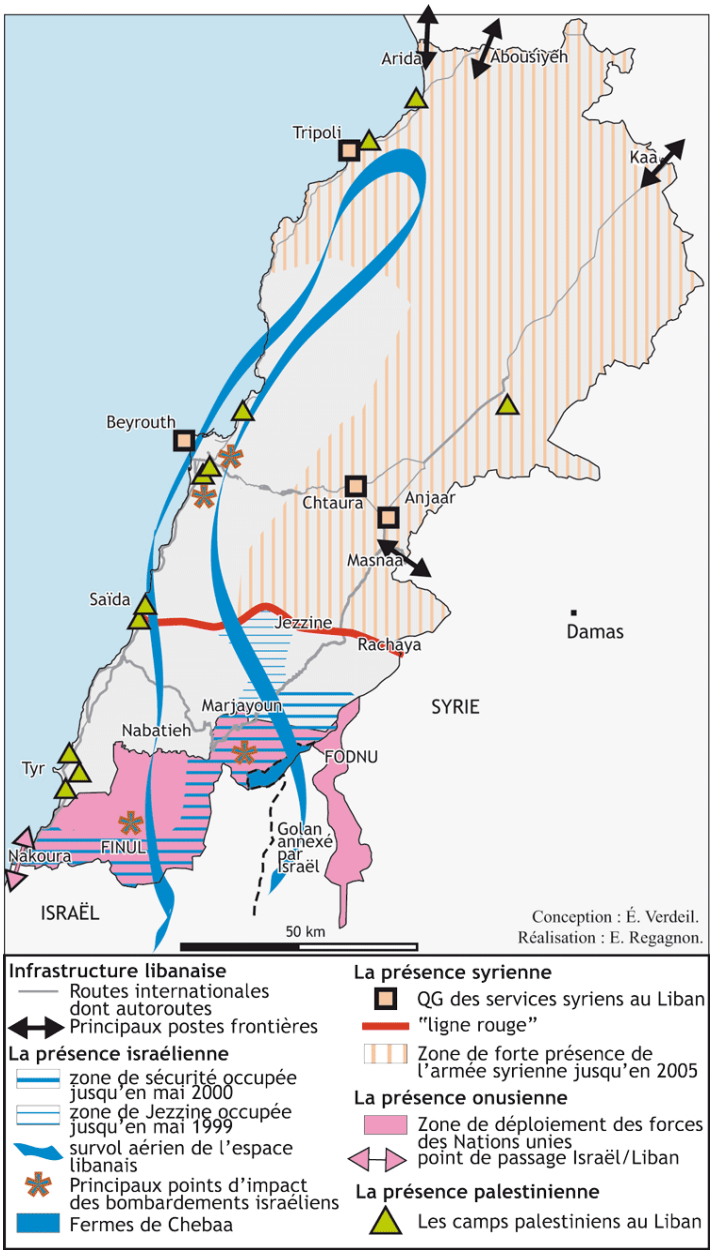


**Document 3.** « Les interventions étrangères au Liban dans les années 1990 ». Carte extraite de VERDEIL Eric, FAOUR Ghaleb et VELUT Sébastien, *Atlas du Liban : Territoires et société.* Nouvelle édition [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2007 (généré le 31 mai 2020). URL : https://books.openedition.org/ifpo/402

**Document 4.** La persistance des tensions en 2020

« Que cache la ville de Baraachit ? En moins d'un mois, des casques bleus ont vu leur liberté de mouvement entravée dans cette bourgade du sud-est du Liban, à 80 km de Beyrouth, sous influence du Hezbollah. Sur ce plateau à 800 m d'altitude qui surplombe la région et la frontière israélienne, les militaires français patrouillent régulièrement pour des missions de contrôle et d'observation.

Ils étaient de sortie, le 10 février, lorsqu'un groupe d'une quinzaine d'adultes habillés en civil a bloqué la route à leurs trois véhicules blindés battant pavillon de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul). […] Se hissant sur le toit d'un véhicule, ils l'ont ouvert et se sont saisis d'une radio de communication, d'un GPS, d'un carnet et d'une carte, toujours pas restitués à ce jour. Quatre casques bleus attaqués ont dû utiliser leurs armes de défense pour repousser les individus.

Présente depuis 1978 au Liban, la France est l'un des principaux pays contributeurs de la Finul, avec près de 700 soldats déployés, particulièrement au sein de la Force Commander Reserve.

La France dirige l'état-major de la Finul où sont en poste une vingtaine d'officiers français. D'autres éléments sont affectés au renseignement. Tous opèrent sous mandat onusien dans le cadre d'un accord accepté par les États libanais et israélien dont les officiers continuent à se réunir régulièrement avec ceux de la Finul au poste de l'ONU à Ras Al Naqoura, comme le 20 février. Cela permet d'éviter les accrochages, lors des exercices militaires et des travaux civils, dans une zone frontière encore contestée.

Mais la Finul est prise entre deux feux. Le Hezbollah lui assigne comme mission de préserver l'intégrité du territoire libanais, régulièrement violée par Tsahal, quand Israël lui reproche de ne pas remplir son mandat qui est d'aider les FAL à désarmer la faction militaire du Hezbollah pour prendre le contrôle de la zone frontalière. […]

Tsahal prévient régulièrement, de son côté, qu'elle va intervenir de manière préventive. L'armée israélienne surveille le Sud Liban comme le lait sur le feu. Elle y a perdu deux drones d'observation, l'un entre les villages de Beït Yahoune et Baraachit en 2018, l'autre à Beyrouth en 2019. [...]

Israël semble particulièrement inquiet — ou cherche à préparer l'opinion publique à une action — après l'assassinat du général Soleimani par une frappe américaine et les menaces de représailles de l'Iran et de ses proxys. Le retour au Liban de combattants du Hezbollah passés par la Syrie accroît aussi les risques, car ils sont aujourd'hui formés pour mener une guerre offensive. Mais la principale menace vient des airs alors que le Hezbollah équipe, selon ses dires, ses roquettes et missiles de systèmes intelligents de guidage. »

Pascal Airault, « Au Liban, les Casques bleus français pris entre deux feux », *L'Opinion*, https://www.lopinion.fr/edition/international/liban-casques-bleus-francais-pression-hezbollah-d-israel-212468, consulté le 28 mai 2020.

## Le cadre de l'intervention

**Document 5.** La résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 1978.

**Résolution 425 (1978)**

**du 19 mars 1978**

*Le Conseil de sécurité*,

*Prenant acte* des lettres du représentant permanent du Liban[19] et du représentant permanent d'Israël[20],

*Ayant entendu* les déclarations des représentants permanents du Liban et d'Israël[21],

*Gravement préoccupé* par la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences pour le maintien de la paix internationale,

*Convaincu* que la présente situation entrave l'instauration d'une juste paix au Moyen-Orient,

1. *Demande* que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

2. *Demande* à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais;

3. *Décide*, compte tenu de la demande du Gouvernement libanais, d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations Unies pour le Sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région, cette force étant composée de personnels fournis par des Etats Membres;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport dans les vingt-quatre heures sur l'application de la présente résolution.

*Adoptée à la 2074e séance par 12 voix contre zéro, avec 2 abstentions (Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques)*[22].

**Document 6.** Extraits de la résolution 1701 du Conseil de Sécurité des Nations Unies renforçant la FINUL (FINUL II), 2006.

« Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions précédentes relatives au Liban, en particulier les résolutions 425 et 426 (1978), 520 (1982), 1559 (2004), 1655 (2006) et 1680 (2006), […]

Se déclarant extrêmement préoccupé par la poursuite de l'escalade des hostilités engagées au Liban et en Israël depuis l'attaque du Hezbollah en Israël le 12 juillet 2006, qui ont déjà fait des centaines de morts et de blessés des deux côtés, causé des dégâts considérables aux infrastructures civiles et contraint des centaines de milliers de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur pays, […]

Conscient de la responsabilité qui lui incombe d'aider à garantir un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme au conflit,

Considérant que la situation au Liban constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales,

1. Lance un appel en faveur d'une cessation totale des hostilités fondée, en particulier, sur la cessation immédiate par le Hezbollah de toutes les attaques et la cessation immédiate par Israël de toutes les offensives militaires ;

2. Dès la cessation totale des hostilités, demande au Gouvernement libanais et à la FINUL, comme elle y est autorisée par le paragraphe 11, de déployer leurs forces ensemble dans tout le Sud, et demande au Gouvernement israélien, alors que ce déploiement commence, de retirer en parallèle toutes ses forces du Sud-Liban ;

3. Souligne qu'il importe que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf, afin d'y exercer intégralement sa souveraineté, de sorte qu'aucune arme ne s'y trouve sans le consentement du Gouvernement libanais et qu'aucune autorité ne s'y exerce autre que celle du Gouvernement libanais ; […]

5. Réaffirme également son ferme attachement, comme il l'a rappelé dans toutes ses résolutions précédentes sur la question, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, comme prévu dans l'Accord général d'armistice israélo-libanais du 23 mars 1949 ; […]

11. Décide, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes, et décide que la Force devra, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 et 426 (1978) :

a) Contrôler la cessation des hostilités ;

b) Accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans tout le Sud, y compris le long de la Ligne bleue, pendant qu'Israël retire ses forces armées du Liban comme il est prévu au paragraphe 2 ; […]

d) Fournir son assistance pour aider à assurer un accès humanitaire aux populations civiles et le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité ; […]

12. Agissant à l'appui d'une demande du Gouvernement libanais tendant à ce qu'une force internationale soit déployée pour l'aider à exercer son autorité sur l'ensemble du territoire, autorise la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires dans les secteurs où ses forces sont déployées et, quand elle le juge possible dans les limites de ses capacités, à veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit, à résister aux tentatives visant à l'empêcher par la force de s'acquitter de ses obligations dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité […] »

## Retours d'expérience des soldats

**Document 7.** Témoignage du général Jean SALVAN (2S), alors chef de corps du 3e RPIMa (le « 3 »), cité dans RAPPOLT Axel, *La présence militaire française au Liban. 1978-2014. Témoignages inédits*, Editions Lavauzelle, 2014.

« Rentrant d'un camp assez rude à la Courtine, le « 3 », dont la professionnalisation se terminait, était rodé par de nombreuses alertes, quand il reçut l'ordre de rejoindre le Liban et la F.I.N.U.L. par voie aérienne. Près de 10 % de nos appelés furent volontaires pour nous accompagner. Le premier détachement embarqua le 23 mars 1978 à Francazal, initialement avec un PC léger et la 3e Compagnie du Capitaine Neau. La mission reçue du Général commandant la F.I.N.U.L. devait initialement consister à s'installer sur le pont du Litani, sans incident et en obtenant l'accord de toutes les parties. La présentation du « 3 » à Beyrouth fut exemplaire et impressionna même les journalistes les plus anti-militaristes. Le lendemain, nous faisions route vers Tyr : il s'avéra que le pont du Litani était tenu par quatre groupes de différentes obédiences et qu'il était dominé au nord par une hauteur tenue par les Mohabitoun, un groupe financé et armé par Kadhafi. Je décidais *(sic)* de poursuivre vers Tyr, où un coup d'audace nous permit de saisir le camp abandonné par le groupement blindé libanais, en récupérant une trentaine de chars et d'engins blindés, autant de véhicules à roues, des quantités de munitions.

D'évidence, la seule mission possible consistait à s'interposer entre les Israéliens et les groupes de tous poils, Palestiniens, milices libanaises, souvent renforcées de mercenaires musulmans, Irakiens, Tunisiens, etc : cette nouvelle mission fut rapidement acceptée. Dès son installation dans la caserne de Tyr, le « 3 » fut harcelé quotidiennement par des tirs sporadiques, sans grande précision. Le « 3 » fit preuve d'une discipline de feu exemplaire, ne répondant qu'à des tirs ajustés et cessant le feu dès que l'adversaire décrochait.

[…]

Le Régiment installe, à partir du 26 mars, des postes de contrôle entre les forces israéliennes et les éléments palestiniens et les progressistes libanais. Des harcèlements, des provocations venant aussi bien des Israéliens que de leurs adversaires ont lieu quotidiennement. Nous multiplions les patrouilles et nous découvrons des caches d'armes et de matériels. »

**Document 8.** Témoignage du colonel François CANN, chef de corps du 8e RPIMa, dans HABEREY Gilles (COL) et SCARPA Rémi (LCOL), *Engagés pour la France. 40 ans d'OPEX, 100 témoignages inédits*, Éditions Pierre de Taillac, 2018.

« Comme j'eus l'occasion de le déclarer aux journalistes venus nous accueillir à Sète, notre action au Sud-Liban peut être considérée comme un échec si on restreint l'analyse à la lettre de la mission : " restaurer l'autorité politique libanaise et recouvrer l'intégrité du Liban ". Mais elle doit être considérée comme un succès dès lors qu'on admet l'immense capital de justice et d'amitié que nous avons investi sur cette terre meurtrie assoiffée de vie et d'espérance.

Il est juste également de dire que le régiment a connu la chance. D'abord la chance d'être engagé selon les structures régimentaires. Un bataillon de marche, dont la conception eut pu sé-

duire le commandement, se serait vite trouvé désemparé dans l'extrême confusion et serait resté vulnérable aussi longtemps qu'il n'aurait pas éprouvé ses rouages.

Son autre chance fut d'être composé de soldats professionnels bien formés et sélectionnés, d'un niveau culturel correct, expérimentés (moyenne de service des hommes du rang : deux ans et trois mois au jour du départ) et appliquant une extrême discipline de feu qui interdisait la riposte avant d'avoir été tirés par deux fois. La provocation était partout et le rapport de force défavorable (dix contre un près de certains postes en moins de deux heures) tendait les esprits. Sans cette discipline de feu salutaire, nous aurions laissé là-bas bon nombre de camarades. Ne pas perdre la face, mais ne pas perdre de monde, alternative obsédante qui ne me laissait qu'une porte étroite, qui jamais de ne se referma ».

## Une OPEX dont la mémoire reste vive

**Document 9.** Photographies du dossier du fonds général de l'ECPAD consacré à l'attentat contre l'immeuble « Drakkar », le 23 octobre 1983.

**Document 10.** Reportage de BFM TV du 26 novembre 2019. La mémoire de l'attentat contre le « Drakkar » est réactivée dans la presse française après la mort de 13 militaires dans le cadre de l'opération *Barkhane* au Mali, bilan le plus lourd en OPEX depuis 1983.

URL : https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/attentat-du-drakkar-58-soldats-francais-tues-en-1983-2611-1204534.html

## Commentaire des ressources documentaires

Le **document 1** est un reportage du Service d'Informations et de Relations Publiques des Armées (SIRPA) disponible sur le site de l'ECPAD. Datant de 1982, il expose les conditions de l'arrivée de troupes françaises au Liban en commençant par une séquence à forte charge symbolique : le changement de béret. Les soldats du 8e RPIMa troquent en effet leur béret rouge contre le béret bleu, témoignant de leur statut de Casques bleus au Liban. Par la suite, les nombreux plans montrant les véhicules repeints en blanc et siglés « UN » (*United Nations*) soulignent l'importance de cette présentation comme « soldats de la paix » vis-à-vis des parties prenantes au conflit libanais, mais aussi de la population civile. De manière tout à fait singulière, d'autres plans mettent en valeur la richesse paysagère et historique du Liban, témoignant de l'arrière-plan culturel complexe de ce pays dont les forces françaises durent tenir compte au quotidien, notamment dans leurs rapports avec les civils, très présents dans le reportage. Le **document 2** présente ensuite une cartographie des forces en présence dans les années 1980, exposant l'extrême parcellisation du pays contrôlé tant pas les Forces Armées Libanaises que par des milices musulmanes (chiites, par exemple) ou chrétiennes (Marada, milice maronite), par l'OLP autour des camps de réfugiés palestiniens, l'Armée du Liban-Sud du major Haddad (proche d'Israël), la zone d'action de la FINUL s'imbriquant dans toute la partie sud du pays. Le **document 3** complète cette première carte en ouvrant la réflexion aux influences étrangères au Liban dans les années 1990 et 2000. On y voit la présence israélienne, permanente dans la « zone de sécurité » occupée jusqu'en 2000 ou ponctuelle par l'intermédiaire de survols et de bombardements. On y voit également la présence syrienne dans le nord du pays jusqu'en 2005, de même que la localisation de camps palestiniens et la zone de déploiement des forces des Nations Unies. L'étude de cette carte, couplée à la précédente, permet de replacer le Liban multiconfessionnel dans les mécanismes géopolitiques complexes du Proche-Orient. Le **document 4** est le plus récent de l'ensemble présenté ici (février 2020). Il indique que la résurgence des tensions est toujours possible au Liban, en dépit du renforcement du mandat de la FINUL après 2006. Le pays est le réceptacle de tensions extérieures (les frappes américaines contre l'Iran, qui font envisager des actions de représailles contre Israël, allié des États-Unis) qui trouvent un écho dans les affrontements intercommunautaires mais aussi dans les tensions à la frontière avec Israël (du fait de la présence du Hezbollah, milice chiite soutien de l'Iran et qui a également été impliquée dans le conflit syrien). **Les documents 5 et 6** émanent tous deux d'une source officielle, le Conseil de sécurité de l'ONU, et offrent l'occasion d'étudier à la fois le rappel de la situation à un moment donné (dans l'introduction de chaque résolution), les fondements juridiques des décisions onusiennes (chaque texte s'appuyant sur les résolutions précédentes, des rapports, parfois des sollicitations directes des pays impliqués dans les tensions) de même que les exigences formulées par le Conseil de sécurité. Les **documents 7 et 8** sont des té-

moignages d'officiers supérieurs ayant servi au Liban. Ils donnent à entendre à la fois l'expérience directe des troupes sur le terrain (haut niveau de préparation, type de missions, maîtrise du feu, exposition permanente à une situation très incertaine) et l'analyse rétrospective des enjeux de la situation (inadéquation entre les consignes initiales du mandat et la réalité qui s'impose une fois arrivés sur le terrain, importance d'identifier rapidement les forces en présence). Les **document 9 et 10**, enfin, ouvrent sur la question de la mémoire des opérations extérieures et de sa réactivation. L'attentat contre l'immeuble « Drakkar » du 23 octobre 1983 a frappé l'opinion publique française par l'ampleur des pertes et la force des images, tant celles de la recherche des survivants dans les décombres du bâtiment que celles de la cérémonie tenue en présence du Président François Mitterrand dans la cour d'honneur des Invalides. Si cette mémoire peut parfois sembler restreinte aux seuls cercles militaires, sa réactivation à l'occasion de nouvelles pertes importantes (en novembre 2019 au Mali) montre qu'il n'en est rien : chaque cérémonie d'hommage national aux Invalides rappelle les précédentes et les 13 cercueils de 2019 font écho aux 58 devant lesquels le Président Mitterrand s'était incliné en 1983. De tels moments de cohésion nationale incitent aussi à rappeler le bien-fondé des missions pour lesquelles ces militaires ont donné leur vie, en l'occurrence la nécessité d'œuvrer, au Liban, pour garantir l'architecture de sécurité du Proche-Orient.

# Chronologie sommaire

**1920-1943** : après la chute de l'Empire ottoman, défait lors de la Première Guerre mondiale, le Liban (tout comme la Syrie) est placé par la Société des Nations sous mandat français. Durant la première moitié de la Seconde Guerre mondiale, il est le théâtre de l'affrontement entre forces vichystes et Forces Françaises Libres.

**1943** : l'indépendance est proclamée par le général Catroux, nommé Haut-Commissaire au Levant par le général de Gaulle. La transition vers l'indépendance de fait est toutefois difficile, notamment en raison de la présence des Britanniques qui cherchent à saper l'influence française dans la région.

**1948-1949** : la première guerre israélo-palestinienne conduit de nombreux Palestiniens à trouver refuge dans le sud du Liban.

**1958** : les États-Unis interviennent au Liban après des tentatives d'ingérence de l'Égypte nassérienne dans le pays. Nasser avait en effet formé le projet d'une République Arabe Unie incluant la Syrie et l'Égypte, ce qui suscitait des craintes parmi la population chrétienne libanaise.

**1967** : après la guerre des Six-Jours, la présence palestinienne se renforce dans le sud. Les camps de réfugiés deviennent des bases de l'OLP, notamment après le départ forcé de nombreux combattants (dont Yasser Arafat) stationnés en Jordanie lors de Septembre noir en 1970.

**1969** : les accords du Caire entre le gouvernement libanais et l'OLP officialisent la présence palestinienne au Liban et la coopération avec l'armée libanaise.

**1975** : début de la guerre civile entre communautés chrétiennes et musulmanes à Beyrouth. Elle entraîne l'intervention de la Syrie (sous la forme d'une Force Arabe de Dissuasion) qui occupe une partie importante du pays.

**1978** : en mars, Israël lance l'offensive *Litani* dans le Sud-Liban afin de détruire les camps de l'OLP. Par les résolutions 425 et 426, le Conseil de Sécurité des Nations Unies exige le retrait des troupes israéliennes, la restauration de l'autorité du gouvernement libanais sur la zone et crée la FINUL afin d'assurer le respect de ces exigences.

**1979** : la révolution iranienne contribue à déstabiliser la région en introduisant un nouvel acteur : « l'axe chiite » (Iran-Syrie-chiites libanais, qui donnèrent ensuite naissance au Hezbollah).

**Été 1982** : en juin, Israël déclenche l'offensive *Paix en Galilée* qui vise Beyrouth où sont regroupés de nombreux combattants palestiniens dont Yasser Arafat. Une Force Multinationale d'Interposition (FMI), à laquelle la France participe (opération *Épaulard)*, est mise sur pied pour évacuer les combattants palestiniens et s'assurer du départ des Israéliens.

**Septembre 1982** : l'assassinat du président Béchir Gemayel, favorable à la conclusion d'une paix avec Israël, entraîne le retour des troupes de Tsahal. Les mêmes États qui avaient participé à la FMI ordonnent à leurs unités de repartir au Liban afin de constituer une Forme Multinationale de Sécurité à Beyrouth.

**23 octobre 1983** : l'attentat contre l'immeuble « Drakkar » fait 58 morts parmi les militaires français du 1er RCP.

**1984** : devant l'accroissement de la violence à laquelle sont exposées les troupes, le gouvernement français décide le retrait de son contingent du Liban

**1985** : l'armée israélienne se retire de la majeure partie du Liban à l'exception d'une zone au sud qualifiée de « zone de sécurité ».

**1985-1986** : la France est touchée par plusieurs attentats revendiqués par le Hezbollah, les revendications portant sur la politique étrangère française au Levant.

**1989** : les accords de Taëf réorganisent les pouvoirs au Liban et accordent davantage d'influence aux communautés musulmanes. Les questions relatives à la présence des Israéliens et des Syriens ainsi qu'au désarmement du Hezbollah ne sont toutefois pas réglées. Les tensions communautaires demeurent.

**2000** : l'armée israélienne se retire de la « zone de sécurité ».

**2005** : les troupes syriennes se retirent du pays.

**Juillet 2006** : le meurtre et l'enlèvement de soldats israéliens par le Hezbollah provoquent une nouvelle offensive d'Israël. Cette escalade des tensions conduit l'ONU à voter la résolution 1701 renforçant la FINUL, à la fois en termes d'effectifs et d'objectifs. La France est l'un des principaux contributeurs de cette FINUL II, notamment par le biais de la *Force Commander Reserve* (à partir de 2011) et du volet logistique des opérations.

**A partir de 2011** : la guerre civile qui se déclare en Syrie a pour conséquence une vague de réfugiés vers le Liban (notamment dans sa partie Nord et à Beyrouth) qui, outre les problèmes liés à l'acheminement de l'aide humanitaire, risque d'attiser les tensions communautaires et de renforcer le trafic d'armes à la frontière syro-libanaise.

# Bibliographie, sitographie

BARON Xavier, *Histoire du Liban des origines à nos jours*, Editions Tallandier, coll. « Texto », Paris, 2019.

BARON Xavier, *Regards sur le Liban. Les soldats français dans la guerre (1975-1990)*, Gallimard/Ministère des armées, Paris, 2019.

BROUILLET Alain, « La force multinationale d'interposition à Beyrouth (21 août - 13 septembre 1982) », in *Annuaire français de droit international*, volume 28, 1982. pp. 293-336, consultable sur https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1982_num_28_1_2493

BROUILLET Alain, « La seconde force multinationale à Beyrouth (24 septembre 1982-31 mars 1984) », in *Annuaire français de droit international*, volume 31, 1985. pp. 115-166, consultable sur https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1985_num_31_1_2651

Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces, Division Recherche et Retour d'Expérience, *Répertoire typologique des opérations, tome I*, 2004.

CHAPLEAU Philippe et MARILL Jean-Marc (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française. De 1963 à nos jours,* Ministère des Armées-ECPAD/Nouveau monde éditions, 2018.

B. DURIEUX, J.-B. JEANGENE VILMER et F. RAMEL (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, coll. Quadrige », Paris, 2017.

HABEREY Gilles (COL) et SCARPA Rémi (LCOL), *Engagés pour la France. 40 ans d'OPEX, 100 témoignages inédits*, Éditions Pierre de Taillac, 2018

RAFFRAY Meriadec, *Le cèdre et le soldat : la présence militaire française au Liban entre 1978 et 1984*, Cahiers du RETEX, Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces, 2005.

RAPPOLT Axel, *La présence militaire française au Liban. 1978-2014. Témoignages inédits*, Editions Lavauzelle, 2014.

Page du site Internet de la FINUL :

https://unifil.unmissions.org/

Page du site Internet du Ministère des Armées consacrée à l'opération *Daman* :

https://www.defense.gouv.fr/operations/daman-onu/daman